



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Examen professionnel de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de la session 2023

Rapport de jury

Les épreuves de l'examen professionnel de contrôleur des services techniques de classe normale du ministère de l'intérieur et des Outre-mer au titre de la session 2023 se sont déroulées en deux étapes :

- une épreuve écrite le mardi 18 avril 2023 ;
- une épreuve orale pour les personnes admissibles, entre le lundi 19 et le mercredi 21 mai 2023.

Ce rapport a pour but de relater le déroulé de l'examen professionnel en prenant en compte le bilan quantitatif des candidats au prorata des places disponibles et par spécialité, mais également d'apporter l'éclairage des membres du jury afin de tirer des enseignements via leurs observations, permettant ainsi de répondre aux questionnements des futurs candidats.

Au-delà des enseignements, les candidats pourront s'appuyer sur ce rapport afin d'améliorer leur préparation aux épreuves, en suivant les pistes de travail proposées et les éventuelles réflexions à mener.

Par ailleurs, en tant que président, je tiens particulièrement à remercier tous les membres de ce jury qui ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme et d'implication tout au long des diverses préparations, réunions et sessions, ainsi que la qualité des échanges.

1-Composition du Jury :

- M. Manuel ARRIFANA, ingénieur des services techniques spécialité « Automobile », président du jury ;
- M. Cyrille DEBAUT, contractuel de catégorie A, spécialité « Hébergement/Restauration », vice-Président du Jury ;
- M. Yannick LESBRE, contrôleur de classe supérieure des services techniques spécialité « Automobile » membre du jury ;
- M. Raphael BRUNE, contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques spécialité « Armement », membre du jury ;
- Mme. Flavie GARDIEN, ingénieure des services techniques spécialité « Bâtiment », membre du jury ;
- M. Julien VIALATTE, ingénieur des services techniques spécialité « Bâtiment », membre du jury ;

- M. Anthony WATERSCHOOT, contrôleur de classe supérieure des services techniques spécialité « Logistique », membre du jury ;
- M. Michael VISSE, ingénieur des services techniques, spécialité « Logistique », membre du jury ;
- M. Philippe GUITTARD, inspecteur santé et sécurité au travail, spécialité « surveillance, prévention et maîtrise des risques », membre du jury.

2-Appréciations générales :

Pour cette session 2023, une nouvelle spécialité « surveillance, prévention et maîtrise des risques » a été proposée. Celui illustre parfaitement les sujets d'actualité au sein de l'administration et l'intérêt porté par celle-ci dans ce domaine omniprésent dans chaque structure. Cette nouveauté peut expliquer un faible taux de participation.

Sur la spécialité « Armement », un faible taux de participation est aussi à observer, ce qui confirme les difficultés de recrutement dans ce corps de métier en tension, mais indispensable pour l'institution au sein de la direction générale de la gendarmerie et de la direction générale de la police nationale.

Cet examen a pour objectif d'identifier les compétences et les qualités nécessaires des candidats susceptibles de prétendre à des postes d'encadrement et de management de catégorie B, au-delà de l'appréciation technique dans la spécialité choisie.

Les membres du jury ont pu bénéficier d'une formation initiale durant une journée afin de mieux appréhender les auditions des candidats et cerner les attentes de l'examen professionnel. Cette préparation a permis de déterminer un cadre que les sous-commissions ont suivi le long des épreuves orales.

Lors des épreuves écrites (toutes spécialités confondues), les résultats ne correspondent pas aux exigences attendues à l'exception de la spécialité surveillance, prévention et maîtrise des risques où les candidats ont plutôt bien répondu dans l'ensemble. La tendance globale montre un niveau qui tend à la baisse comparativement aux années précédentes. On peut constater que 11,5 % des candidats ne se sont pas présentés le jour des épreuves écrites sur la totalité des 230 candidats inscrits toutes disciplines confondues.

Fondée sur un cas pratique, cette épreuve écrite d'une durée de trois heures a permis de vérifier les compétences techniques pour chaque domaine, mais aussi les capacités d'analyse et l'esprit de synthèse de chaque participant.

Les agents souhaitant accéder au corps de CST CN par le biais de cet examen professionnel font déjà partie de l'administration et doivent se servir de leur expérience acquise et la valoriser. Ce dernier point n'est malheureusement pas toujours ou trop rarement exploité.

3-Appréciations des membres du jury par spécialité :

- Armement :

Il est important que les candidats sortent de l'optique du seul maintien en condition opérationnelle des armes. Le travail du contrôleur nécessite aussi de s'ouvrir sur les autres facettes présentes au sein des armureries. Le cas pratique proposé cette année à l'épreuve d'admissibilité, sur un sujet annexe qu'est le stockage des munitions, mais somme toute très réglementé, en est un exemple et les résultats peu probants sont le reflet de cet état d'esprit trop restreint, sans parler des fautes de français. Pour l'épreuve d'admission, il semble utile de rappeler qu'*a minima*, la maîtrise de son environnement professionnel proche est nécessaire pour convaincre un jury : savoir et comprendre pourquoi un contrôleur de l'armement effectue ses tâches quotidiennes et être en mesure de l'expliquer précisément.

- Surveillance, prévention et maîtrise des risques :

Peu de candidats ont choisi la spécialité « surveillance, prévention et maîtrise de risque ». Choisir cette spécialité, nouvelle au sein de cet examen professionnel, nécessitait une certaine audace en raison d'un contour atypique permettant de mélanger la réglementation propre à la prévention des risques professionnels et la mise en place de mesures destinées à prévenir des risques de nature très différente. Tant à l'écrit qu'à l'oral les candidats qui se sont présentés ont fait preuve d'un bon niveau de préparation. Certains ont eu quelques difficultés à gérer le temps imparti à l'épreuve écrite. Le sujet écrit et le contenu des épreuves orales démontrent que, pour l'essentiel, les candidats avaient une approche centrée sur le domaine de la santé et de la sécurité au travail, qui est circonscrit par le Code du travail et un ensemble de textes réglementaires propre à la fonction publique d'État. S'agissant de l'exposé sur l'expérience professionnelle, les candidats doivent veiller à ne pas s'en tenir à une restitution mot à mot d'un texte appris et mémorisé. Pour l'ensemble des candidats auditionnés à l'oral, la motivation et l'intérêt pour la bonne mise en œuvre de la réglementation et l'amélioration des conditions de travail des personnels du ministère de l'intérieur ont été démontrés et appréciés.

- Bâtiment :

Concernant l'épreuve écrite d'admissibilité, de façon générale, les candidats doivent mieux se préparer et développer leurs connaissances générales du bâtiment. Un contrôleur doit connaître les missions des différents acteurs de l'acte de construire s'il veut conduire correctement ses projets. Peu de candidats ont su traiter l'ensemble des questions. Un entraînement plus rigoureux dans la réalisation d'une fiche financière simple ou d'un planning paraît primordial pour les candidats qui souhaitent réussir cet examen professionnel. Beaucoup de copies sont mal structurées et ne respectent pas la consigne de base à savoir: adresser une note technique et synthétique à sa hiérarchie.

Concernant l'épreuve orale d'admission, les présentations étaient dans l'ensemble convenables. Certains candidats, bien que sûrement très compétents dans leur poste, n'ont pas su démontrer suffisamment leurs connaissances et leurs capacités à avoir des responsabilités qui relèveraient d'un grade de contrôleur. Les procédures des marchés publics, les mises en place de contrats de

maintenance ou encore la formalisation d'une réception de chantier étaient méconnues de la plupart.

Sur l'aspect managérial, les candidats étaient dans l'ensemble bien préparés. Certains avaient suivi des formations, d'autres avaient d'ores et déjà ciblé celles dont ils auraient besoin à leur prise de fonction. Malheureusement, bon nombre de candidats ne s'étaient pas assez préparés à cet examen et n'ont pas fait preuve d'une curiosité intellectuelle qui leur permettrait d'atteindre le grade de contrôleur des services techniques.

- Logistique :

Pour l'épreuve d'admissibilité, il est important que les candidats s'intéressent à tout ce qui englobe cette spécialité afin de répondre au mieux à l'exigence du cas concret de l'examen d'admissibilité. De plus, il est demandé au candidat de bien lire les énoncés afin de répondre pleinement à la question. Enfin, le candidat doit se positionner en qualité de contrôleur, comme s'il était déjà sur le poste tel que décrit dans l'intitulé. Cela aidera à apporter la ou les réponses concrètes au dossier à traiter. Trop de copies n'étaient pas à la hauteur des attentes notamment pour les calculs simples.

Concernant l'épreuve orale d'admission, le candidat doit préparer son entretien et soigner sa présentation. Cette dernière doit raconter son histoire. Il n'est pas question de faire de la récitation car cela s'inscrit généralement dans une redite du dossier RAEP. Cette pratique permettra aux membres du jury de découvrir qui se cache derrière le candidat face aux membres du jury. Au cours des échanges, les candidats les plus performants ont été ceux qui sont restés naturels sans s'inscrire dans une posture candidat/jury. Trop de candidats se présentent à cet examen sans connaître réellement les attributions d'un contrôleur des services techniques.

- Restauration/Hébergement :

Pas de remarque particulière, mais plutôt une constatation sur le fait qu'un grand nombre de candidats occupent déjà des postes d'encadrement qui correspondent à la catégorie B depuis un certain temps et que l'obtention de cet examen professionnel se présente plus comme une opportunité de validation des acquis et une certaine reconnaissance.

- Automobile :

Sur cette spécialité, un écart significatif est observé entre les épreuves écrites et les épreuves orales. En effet, les candidats les plus affûtés techniquement ne correspondent pas obligatoirement aux candidats les plus à même de mener une équipe en tant que manager ou chef d'équipe. Un travail de fond en termes de formation managériale, mais également en communication auprès des potentiels candidats postulant au titre de contrôleur des services techniques, serait un atout majeur pour aborder ce concours dans les meilleures circonstances.

Concernant cette spécialité, on retrouve également les mêmes problématiques que sur toutes les autres, c'est-à-dire une gestion du temps souvent difficile, des copies pas soignées et parfois incompréhensibles, un manque de relecture, une mauvaise analyse des documents annexes où la plupart des réponses figuraient, une présentation orale pas maîtrisée, une perte de moyen lors des échanges avec le jury.

Toutefois, il convient de souligner que certains candidats sont sortis du lot et ont su se mettre en avant à l'oral de façon remarquable.

4-Données statistiques :

| Spécialité | Candidats inscrits | Candidats admissibles | Candidats admis | Liste complémentaire | Postes ouverts |
|-----------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------|----------------------|----------------|
| Automobile | 85 | 21 | 10 | 2 | 10 |
| Armement | 5 | 4 | 2 | 0 | 2 |
| Bâtiment | 54 | 16 | 9 | 0 | 11 |
| Hébergement/ Restauration | 29 | 15 | 7 | 3 | 8 |
| Logistique | 53 | 19 | 11 | 2 | 11 |
| Surveillance, Prévention et Maitrise des Risques | 4 | 3 | 2 | 1 | 2 |
| Total | 230 | 78 | 41 | 8 | 44 |

| Spécialité | Barre d'admission liste principale | Barre d'admission liste complémentaire |
|--------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------|
| Automobile | 11.33 | 10 |
| Armement | 9.33 | Aucune |
| Bâtiment | 10.23 | Aucune |
| Hébergement/ Restauration | 13.75 | 12.50 |
| Logistique | 11.33 | 10.58 |
| Surveillance, Prévention et Maitrise des Risques | 14.46 | 14.33 |

5-Données concernant les épreuves écrites :

| Spécialité | Candidats inscrits | Candidats présents | % d'abstention | Note Minimum | Moyenne | Note maximum |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------|--------------|---------|--------------|
| Automobile | 85 | 78 | 8.2 % | 0.5 | 8.04 | 14.50 |
| Armement | 5 | 5 | 0 % | 7 | 8.95 | 11.75 |
| Bâtiment | 54 | 48 | 11.1 % | 1.95 | 8.11 | 15.50 |
| Hébergement restauration | 29 | 25 | 13.8 % | 6.50 | 11.53 | 17 |
| Logistique | 53 | 47 | 11.3 % | 0.75 | 7.51 | 14.75 |
| Surveillance, Prévention et Maitrise des Risques | 4 | 3 | 25% | 13.40 | 14.13 | 15 |

En dépit des nombreux rappels avant les épreuves, le jury a dû écarter des candidats car l'anonymat de certaines copies n'était pas garanti. Les copies dont les notes se situent en dessous de huit (note éliminatoire pour l'examen professionnel), démontrent un manque d'investissement et/ou de travail

en amont de l'examen ou un manque de connaissances qu'il est nécessaire de corriger avant de candidater sur cette épreuve.

Généralement, on constate un certain manque de présentation, des problèmes de syntaxe et d'orthographe. Une attention particulière de la part des candidats est demandée car cela les pénalise et cela rend parfois problématique la compréhension des correcteurs. Le jury a tout de même noté l'effort des candidats qui ont présenté une copie structurée indiquant un plan, des arguments, des hypothèses, des analyses et qui ont su tirer parti des documents mis à disposition dans le sujet.

Toutefois, on peut expliquer cette baisse des notes par le fait que :

- des copies soient incomplètes et/ou incompréhensibles faute de temps. En effet, certains participants ont visiblement rencontré des difficultés à gérer le temps alloué ce qui les a pénalisés dans la mesure où certaines copies étaient de bonne qualité, mais malheureusement inachevées dans le raisonnement ou alors ressemblaient plus à un brouillon au vue de la qualité rédactionnelle, des multiples fautes d'orthographe et des ratures ;
- les candidats recopient systématiquement les données des documents annexes sans vouloir se soucier de les analyser afin d'en extraire les arguments disponibles et d'apporter une solution viable au cas pratique. Dans certains cas, cela les a menés hors sujet ;
- les mesures ou propositions énumérées par les candidats manquent parfois de structure ou d'articulation entre elles, ce qui amène le jury à s'interroger sur le degré de compréhension du sujet de la part de quelques candidats.

6-Données concernant les entretiens avec le jury :

| Spécialité | Candidats admissibles | Note Minimum | Moyenne | Note maximum |
|--------------------------------------------------|-----------------------|--------------|---------|--------------|
| Automobile | 21 | 3 | 11.21 | 17 |
| Armement | 4 | 6 | 8.25 | 10 |
| Bâtiment | 16 | 7 | 10 | 16 |
| Hébergement restauration | 15 | 8 | 13.37 | 17 |
| Logistique | 19 | 7 | 11.44 | 16 |
| Surveillance, Prévention et Maitrise des Risques | 3 | 14 | 15 | 16 |

Quant aux épreuves orales, les membres du jury se sont déclinés en trois sous-commissions, composées de trois membres chacune. Tous les candidats admissibles se sont présentés à l'entretien. Un certain nombre d'entre eux ont été réalisés en visio-conférence pour ce qui concerne les départements et les territoires d'outre-mer.

L'entretien s'est déroulé en deux parties distinctes, dont la première d'une durée de cinq minutes pendant laquelle le candidat devait se présenter et la deuxième d'une durée de quinze minutes où le jury posait des questions avec des mises en situation pour évaluer les critères définis par la grille d'évaluation communes à tous. Le déroulement de l'entretien a été expliqué à chaque candidat dès

le début, en lui précisant que c'était chronométré. Un temps de quinze minutes était prévu entre deux candidats afin que le jury puisse délibérer.

Le jury s'est attaché à ce que cette épreuve orale d'admission se déroule dans les meilleures conditions possibles car il s'agit toujours d'une étape difficile à vivre pour les candidats qui, dans leur très grande majorité, sont peu habitués à la prise de parole en public.

Pour rappel, il était demandé aux candidats de fournir un dossier RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) en amont de l'épreuve orale afin que les membres du jury puissent avoir les éléments qui permettraient de guider l'entretien, en précisant que ce dernier n'est nullement noté. Ce document sert de point de départ et reste un atout majeur pour le candidat car sa rédaction permet de mettre en avant son parcours professionnel et de valoriser son savoir-faire et son savoir-être.

De manière générale, les dossiers RAEP sont préparés. Toutefois, une minorité ne prend pas le temps de se relire ou le fait certainement dans la précipitation. Il est conseillé de ne pas attendre les résultats de l'admissibilité pour rédiger son dossier RAEP car de toute évidence cela ne laisse pas suffisamment de temps. D'autre part, les candidats multipliant leur participation à divers concours restituent des dossiers RAEP incomplets ou des copier/coller ce qui dénote un certain manque de rigueur.

La présentation des motivations et d'une expérience professionnelle marquante ne sont pas suffisamment valorisées. L'auteur du dossier RAEP se contente fréquemment d'affirmer qu'il mérite d'accéder au grade de contrôleur eu égard à sa carrière sans mettre en avant ses motivations ou encore ses compétences. Une aide à la construction du dossier RAEP serait certainement favorable lors de la préparation de cet examen, afin que les candidats mettent d'avantage l'accent sur leur projet professionnel et leur souhait d'évolution.

Le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel, aux connaissances techniques liées à son corps de métier, à des questions plus généralistes en lien avec la connaissance administrative ainsi qu'une mise en situation.

Au fil des entretiens, une disparité entre les candidats est perceptible, liée au travail fourni en amont. En effet, les agents ayant participé aux préparations de concours ou ayant eu un appui évident de certains managers ont su faire la différence en mettant à profit les enseignements. La durée de cinq minutes dédiée à la présentation est néanmoins respectée même si quelques écueils subsistent :

- un manque de spontanéité car les exposés sont appris par cœur ce qui entraîne souvent la perte du fil conducteur ;
- une répétition systématique du RAEP sans pour autant mettre l'accent sur les expériences professionnelles clefs ;
- une présentation trop courte, sans plan.

Les meilleurs candidats ont su démontrer une véritable connaissance de l'environnement professionnel, ainsi que leur capacité d'adaptation. La franchise et la simplicité dans le contenu des propos et un ton adapté sont des bonnes pratiques sans pour autant verser dans les anecdotes ou la familiarité (à proscrire lors des oraux).

La deuxième partie de l'entretien, d'une durée de quinze minutes, est plus généraliste et plus ouverte avec des questions et des mises en situation. Les membres du jury se sont majoritairement

inspirés du dossier RAEP pour conduire l'échange. Pour certains candidats, on peut regretter une large méconnaissance du ministère et bien souvent de l'entourage professionnel proche, tels que les SGAMI, et les préfetures. Une acculturation de la part des futurs candidats, concernant l'organisation, les grands principes de l'administration et surtout du cadre professionnel dans lequel ils évoluent semble une nécessité lorsqu'ils se présentent à l'examen professionnel, d'autant plus s'ils souhaitent poursuivre leur évolution de carrière. Les candidats bien trop souvent se cantonnent à leur environnement quotidien. Les plus motivés d'entre eux ont mis ainsi en avant une curiosité professionnelle leur permettant de performer lors de l'entretien.

Au cours des entretiens, pour les trois sous-commissions du jury, force est de constater qu'une partie des participants occupe déjà des postes de cadre intermédiaire depuis des années. Les réponses lors des mises en situation ont pu confirmer que certains d'entre eux avaient été plus ou moins confrontés à des évènements similaires. On peut regretter que ces personnes ayant les compétences requises et les qualités de manager ne puissent pas accéder au titre de contrôleur des services techniques par la voie de « l'avancement classique ». Pour autant, l'examen professionnel ne doit pas être perçu comme un dû. D'autre part, certains candidats n'ayant pas eu ce type d'expérience sont parvenus tout de même à se projeter en situation managériale en proposant des hypothèses aux problématiques rencontrées.

Pour conclure, la commission de jury invite les candidats à revoir les règles du code du travail ainsi que celles du comité social de l'administration car les réponses ne sont pas toujours spontanées, parfois même inconnues. Ces éléments sont nécessaires voire indispensables en tant que futurs encadrants, afin de les guider dans les conduites à tenir le cas échéant. Il a aussi été constaté une certaine méconnaissance du code de déontologie et cela s'est confirmé lorsque des questions sur les droits et obligations du fonctionnaire ont été posées.

Manuel ARRIFANA

Président du Jury